

Table des matières

Sommaire	7
Préface <i>de Christophe Verdure</i>	9
Avant-propos <i>de Vincent Callewaert</i>	11
Remerciements	15
Abréviations	17
Introduction	19
Remarques liminaires	23
Chapitre 1 Droit applicable : législations de base	23
Section 1 La loi du 4 avril 2014	23
Section 2 L'arrêté royal du 12 janvier 1984	24
Chapitre 2 Terminologie	26
Section 1 Notion de vie privée	26
Section 2 Notion d'activité professionnelle	28
Titre I Les personnes assurées	29
Introduction	29
Chapitre 1 Le preneur d'assurance et les personnes vivant à son foyer	31
Section 1 Le preneur d'assurance (art. 3, 1 ^o)	31
§ 1. L'identification du preneur d'assurance	31
§ 2. La condition légale de la résidence principale située en Belgique	31
Section 2 Les personnes vivant au foyer du preneur (art. 3, 1 ^o et 2 ^o)	32
§ 1. Remarques liminaires	32
§ 2. Le conjoint cohabitant du preneur d'assurance (art. 3, 1 ^o)	32
§ 3. Les personnes vivant au foyer du preneur, y compris les élèves et miliciens (art. 3, 2 ^o)	33

§ 4. L'éloignement temporaire de la résidence principale/foyer du preneur d'assurance	35
§ 5. Les assurés dirigeants, préposés ou organisateurs de mouvements de jeunesse (ou assimilés)	36
Chapitre 2 Le personnel domestique et les aides familiales	38
Section 1 Remarques liminaires	38
Section 2 Le personnel domestique (art. 3, 3°)	38
§ 1. Définition et caractéristiques essentielles du domestique et du travail domestique	38
§ 2. L'activité « mixte » du domestique	39
§ 3. Le domestique qui loge au domicile du preneur	40
§ 4. L'intérêt de couvrir la responsabilité des domestiques	41
Section 3 Les aides familiales (art. 3, 3°)	42
§ 1. Notion	42
§ 2. La couverture de l'aide familiale	42
§ 3. Le travail « mixte » de l'aide familiale	42
Section 4 La jeune fille au pair	43
Chapitre 3 Les gardiens d'enfants et d'animaux	45
Section 1 Remarques liminaires (art. 3, 4°)	45
Section 2 Notions	45
Section 3 Garantie d'assurance	46
Chapitre 4 Les tiers	47
Section 1 Notion	47
Section 2 Cumul de la qualité d'assuré et de tiers	47
Section 3 Validité des clauses privant certaines personnes de la qualité de tiers	49
Chapitre 5 Les volontaires	52
Section 1 Remarques liminaires	52
Section 2 Notion et loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires	52
Section 3 Immunité (partielle) de responsabilité	53
Section 4 Le cas particulier des associations de fait	54
Section 5 La responsabilité du volontaire par rapport à l'association	55

Section 6	L'articulation de l'assurance volontariat et l'assurance R.C. vie privée	55
Chapitre 6	Cas particuliers	57
Section 1	Les enfants ne vivant pas ou plus au foyer du preneur d'assurance	57
Section 2	Les enfants mineurs de tiers se trouvant sous la garde d'un assuré	58
Titre II Les responsabilités extracontractuelles couvertes		61
Introduction		61
Chapitre 1	Les dommages causés par les troubles de voisinage	64
Section 1	Remarques liminaires	64
Section 2	Notion et principes (art. 544 C. civ.)	65
§ 1.	Introduction	65
§ 2.	Procédure et conditions d'application	66
Section 3	L'articulation de la théorie des troubles de voisinage et l'assurance R.C. vie privée	68
Chapitre 2	Les dommages causés par les choses meubles ou immeubles	70
Section 1	Les choses affectées d'un vice (art. 1384, al. 1 ^{er} , C. civ.)	70
§ 1.	Bref examen de la responsabilité objective fondée sur le vice de la chose	70
§ 2.	Effets de ce régime de responsabilité	74
Section 2	Les bâtiments en ruine (art. 1386 C. civ.)	75
§ 1.	Introduction	75
§ 2.	La responsabilité du propriétaire en cas de dommage causé par un bâtiment en ruine	76
§ 3.	L'article 1384, alinéa 1 ^{er} , du Code civil et son union (im)possible avec l'article 1386 du Code civil : le soleil aurait-il finalement rendez-vous avec la lune ?	80
Section 3	Les immeubles couverts par l'assurance R.C. vie privée et les exclusions particulières	83
§ 1.	Introduction	83
§ 2.	La résidence principale du preneur et le « kot » de l'étudiant : couverture (art. 6, 8 ^o)	83

§ 3. Les jardins : couverture et possibilité d'exclusion (art. 6, 9°)	84
§ 4. Les ascenseurs et monte-charges : possibilité d'exclusion (art. 6, 10°)	86
§ 5. La garantie « villégiature » : couverture (art. 6, 11°)	87
§ 6. L'incendie : possibilité d'exclusion (art. 6, 11°)	89
§ 7. La construction, la reconstruction ou la transformation de bâtiments : possibilité d'exclusion (art. 6, 12°)	90
§ 8. Les mouvements de terrain : possibilité d'exclusion (art. 6, 13°)	91
§ 9. Extensions de garantie fréquemment rencontrées	92
Chapitre 3 Les présomptions de responsabilité du fait des personnes que l'on doit surveiller : les enfants mineurs	95
Section 1 Introduction	95
Section 2 Bref examen du régime applicable (art. 1384, al. 2 et 5, C. civ.)	96
§ 1. Introduction et principes	96
§ 2. Les conditions utiles à la présomption	97
§ 3. Le bénéficiaire des présomptions	102
§ 4. Le renversement des présomptions	102
§ 5. Les causes d'exonération des fautes commises par un mineur	124
Section 3 La responsabilité du fait des enfants mineurs et la garantie d'assurance R.C. vie privée	125
§ 1. L'incidence de la séparation des parents	125
§ 2. La faute intentionnelle du mineur	128
§ 3. La faute lourde du mineur	133
§ 4. La théorie de « l'acte objectivement illicite »	135
§ 5. Le discernement du mineur	140
§ 6. Le recours de l'assureur contre le mineur assuré : une action récursoire	142
§ 7. Le recours de l'assureur contre le mineur non assuré : une action subrogatoire	154
Chapitre 4 Les dommages causés par les animaux	156
Section 1 Principe de la responsabilité du fait des animaux (art. 1385 C. civ.)	156
Section 2 La rupture du lien causal entre le fait de l'animal et le dommage	162

Section 3	La garantie d'assurance du fait des animaux	163
§ 1.	Principe	163
§ 2.	Les animaux domestiques	164
§ 3.	Les animaux non domestiques : faculté d'exclusion (art. 6, 17°)	166
§ 4.	Les nouveaux animaux de compagnie : faculté d'exclusion (art. 6, 17°)	167
§ 5.	Le gibier et la pratique de la chasse : faculté d'exclusion (art. 6, 16°)	168
§ 6.	Les chevaux de selle : faculté d'exclusion (art. 6, 17°)	170
Chapitre 5	L'obligation de réparer qui incombe aux déments et anormaux	173
Section 1	Introduction au régime de réparation fondé sur l'article 1386 <i>bis</i> du Code civil	173
Section 2	La personne atteinte d'un trouble mental et la conscience des actes posés	175
Section 3	La personne n'ayant pas toutes ses facultés mentales face à son assureur R.C. vie privée	177
§ 1.	L'assureur face à l'indemnisation d'une victime : <i>quid</i> de l'équité ?	177
§ 2.	L'indemnisation de la victime par l'assureur dans le cadre de la procédure civile	178
§ 3.	L'indemnisation de la victime par l'assureur dans le cadre de la procédure pénale	178
Chapitre 6	Les dommages causés par les moyens de déplacement, les véhicules et autres engins	179
Section 1	Rappel des (grands) principes	179
Section 2	Les véhicules automoteurs terrestres	179
§ 1.	La portée de l'exclusion de « certains » véhicules automoteurs	179
§ 2.	Les sinistres ayant lieu sur des terrains privés	180
§ 3.	Les véhicules non soumis à l'obligation légale d'assurance	181
§ 4.	L'assurance R.C. vie privée et l'assurance obligatoire R.C. auto : la clause de « <i>joyriding</i> »	181
§ 5.	Les courses automobiles : exclusion	188
§ 6.	Les véhicules « outils » : couverture ou exclusion selon le cas d'espèce	188

§ 7. Les fauteuils roulants des personnes à mobilité réduite : couverture ou exclusion selon le cas d'espèce	190
§ 8. Les remorques : couverture ou exclusion selon le cas d'espèce	191
Section 3 Les véhicules sur rails (art. 6, 1 ^o)	192
Section 4 Les véhicules nautiques (art. 6, 14 ^o)	193
§ 1. Introduction	193
§ 2. Définition et principe	193
§ 3. Conditions utiles à cette faculté d'exclusion	194
§ 4. Le cas des bateaux soumis à une assurance obligatoire	194
Section 5 Les « véhicules » aériens (art. 6, 15 ^o) et autres « engins » volants	195
§ 1. Principe : l'exclusion pure et simple des « véhicules » aériens	195
§ 2. Les aéromodèles, modèles réduits, drones et autres jouets d'enfants	196
Section 6 Les autres moyens de déplacement	201
§ 1. Introduction	201
§ 2. Le déplacement pédestre, en patins à roulettes ou en patins à glace	202
§ 3. Le déplacement à bicyclette	202
§ 4. Le déplacement via les moyens roulants modernes	208
Chapitre 7 Quelques garanties complémentaires	212
Section 1 La garantie protection juridique	212
§ 1. La garantie protection juridique liée à la responsabilité civile extracontractuelle	212
§ 2. La garantie protection juridique liée à la responsabilité civile contractuelle	216
Section 2 La garantie insolvabilité des tiers	216
§ 1. Contours de cette garantie	216
§ 2. La condition <i>sine qua non</i> : l'insolvabilité démontrée du tiers	216
Section 3 L'assistance bénévole de tiers	217
Chapitre 8 Les exclusions générales d'assurance	219
Section 1 Introduction	219
Section 2 Rappel préalable : la différence entre la déchéance de garantie et l'exclusion de garantie	219

Section 3	L'exclusion des dommages découlant de la responsabilité soumise à une assurance légalement obligatoire (art. 6, 1 ^o)	220
§ 1.	Introduction	220
§ 2.	Quant à la nécessité de l'imposition d'assurance par une loi belge	221
§ 3.	Quant à la nécessité d'avoir souscrit l'assurance obligatoire	221
§ 4.	Les dommages résultant du risque nucléaire (art. 6, 5 ^o)	222
Section 4	L'exclusion des dommages causés aux assurés ou à « leurs » biens (art. 6, 2 ^o et 3 ^o)	223
§ 1.	Introduction	223
§ 2.	Principe	223
§ 3.	Les dommages causés aux biens appartenant à/confiés à/gardés par des assurés	224
Section 5	L'exclusion de garantie de la faute lourde et de la faute intentionnelle (art. 62, L 4/4/14 et art. 6, 6 ^o)	226
§ 1.	Introduction	226
§ 2.	L'exclusion des dommages causés par une faute intentionnelle	226
§ 3.	L'exclusion des dommages résultant d'une faute lourde	234
§ 4.	Difficulté et intérêt de distinguer la faute intentionnelle de la faute lourde	237
Section 6	Tableau récapitulatif des causes d'exclusions	238
 Titre III Le contrat d'assurance R.C. familiale		241
Chapitre 1	Dispositions générales	241
Section 1	La durée du contrat	241
Section 2	La prime	242
Section 3	Le risque	242
§ 1.	Introduction	242
§ 2.	Obligation de déclaration du risque	243
§ 3.	Omissions ou inexactitudes non intentionnelles	244
§ 4.	Omissions ou inexactitudes intentionnelles	245
§ 5.	Les modifications du risque en cours de couverture	246
§ 6.	La déclaration (ou pas) de modification du risque par le preneur en cours de couverture : incidences	249

Chapitre 2	L'étendue de la garantie dans le temps	252
Section 1	Principe	252
Section 2	L'antériorité	252
Section 3	La postériorité	253
Chapitre 3	Les montants garantis, franchises et indexation	254
Section 1	Introduction	254
Section 2	Les montants garantis (art. 5, al. 1 ^{er})	255
§ 1.	Introduction	255
§ 2.	Les plafonds pour les dommages corporels	256
§ 3.	Les plafonds pour les dommages matériels	257
§ 4.	Et au-delà des plafonds précités	257
Section 3	La franchise (art. 5, al. 2)	258
§ 1.	Définition et caractère supplétif	258
§ 2.	Modalités d'application	259
§ 3.	Indexation (art. 5, al. 3)	261
Chapitre 4	Le régime d'inopposabilité des exceptions	263
 Titre IV La charge de la preuve et les délais de prescription		 265
Chapitre 1	La charge de la preuve	265
Section 1	Introduction	265
Section 2	L'octroi du bénéfice de la garantie d'assurance	266
Section 3	L'exclusion de la garantie d'assurance	267
Section 4	La déchéance de la garantie d'assurance	267
Section 5	La charge de la preuve relative à la commission d'une faute lourde	267
Section 6	La charge de la preuve relative à la commission d'un sinistre intentionnel	268
Section 7	La charge de la preuve en cas de paiement indu	269
Section 8	L'entrée des conditions générales d'assurance dans le champ contractuel	269

Section 9 La charge de la preuve dans le cadre d'une action récursoire	270
Chapitre 2 Les délais de prescription	272
Section 1 Introduction	272
Section 2 Les actions dérivant du contrat d'assurance	273
§ 1. Introduction	273
§ 2. L'action récursoire de l'assureur contre un assuré	273
§ 3. L'action d'un assuré contre son assureur	274
Section 3 Les actions ne dérivant pas du contrat d'assurance	275
§ 1. Introduction	275
§ 2. L'action directe de la victime contre l'assureur du responsable	275
§ 3. L'action subrogatoire de l'assureur contre un tiers	277
§ 4. L'action en répétition d'indu de l'assureur, du preneur, de l'assuré ou du bénéficiaire	277
Section 4 Le point de départ du délai	278
Section 5 Suspension et interruption de la prescription	279
§ 1. Introduction	279
§ 2. Suspension de la prescription	279
§ 3. Interruption de la prescription	281
§ 4. Impérativité de la suspension et de l'interruption de la prescription	282
Conclusion	283
Bibliographie	285
Annexe	303